

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE (FDS)

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences de : Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008, (EU) No. 2015/830

Date de révision 11-sept.-2024 WAI2 - EGHS - EUROPEAN Numéro de révision

# SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur du produit

Nom du produit Eutech pH 10.01 Buffer Solution

Produit n° 01X608101 Identifiant de formule unique (UFI) Sans objet

Numéro d'enregistrement REACH Sans objet

Substance pure/mélange Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Utilisation comme réactif de laboratoire

Utilisations déconseillées Pas d'information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur, importateur, Eutech Instruments Pte Ltd

fournisseur part of Thermo Fisher Scientific

7 Gul Circle, #2M-01 Keppel Logistics Building Singapore 629563

Adresse e-mail wlp.techsupport@thermofisher.com

Made in Singapour

1.4. Numéro d'appel d'urgence Numéro d'appel d'urgence 24 heures sur 24

**CHEMTREC®** 

Within USA and Canada: 1-800-424-9300 Outside USA and Canada: 1-703-527-3887

(collect calls accepted)

Produit n° 01X608101

No. du xxxxxx-001 document.

EN

# **SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

# 2.1. Classification de la substance ou du mélange Classification - Mélange

# Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [GHS]

# 2.2. Éléments d'étiquetage

Mention d'avertissement Aucun(e)

**Mentions de danger** None

Conseils de prudence

2.3. Autres dangers Dangers généraux

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé Toxique pour les vertébrés terrestres

# SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composant	N° CE	Numéro CAS	Pour cent en poids	CLP classification - Règlement (CE) n ° 1272/2008	N° d'enr. REACH
Eau	EEC No. 231-791-2	7732-18-5	90 - 100%	Not classified	Aucune information disponible
amarante pas de rouge . 27	EEC No. 213-022-2	915-67-3	0 - 10%		Aucune information disponible
Bicarbonate de sodium	EEC No. 205-633-8	144-55-8	0 - 10%		Aucune information disponible
Metoxyde	EEC No. 202-785-7	99-76-3	0 - 10%		Aucune information disponible
C.I. Bleu acide 9, sel de disodium	EEC No. 223-339-8	3844-45-9	0 - 10%		Aucune information disponible

Composant	Numéro CAS	Limites de concentration spécifiques (SCL)	Facteur M	Notes sur les composants
Eau	7732-18-5	-	-	-
amarante pas de rouge . 27	915-67-3	-	-	-
Bicarbonate de sodium	144-55-8	-	-	-
Metoxyde	99-76-3	-	-	-
C.I. Bleu acide 9, sel de disodium	3844-45-9	-	-	-

 Produit n° 01X608101
 No. du
 xxxxxxx-001
 EN

document.

# **SECTION 4: PREMIERS SECOURS**

# 4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux Adapter le traitement de premiers secours à la nature de la blessure. Pour plus

d'assistance, consultez votre centre antipoison local. Présenter cette fiche de données de

sécurité au médecin responsable.

Contact oculaire En cas de contact oculaire, retirer les lentilles de contact et rincer immédiatement et

abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

Consulter un médecin.

Contact cutané Rincer immédiatement au savon et à grande eau en retirant les chaussures et vêtements

contaminés. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Inhalation Transporter la victime à l'air frais. En cas de difficultés respiratoires, administrer de

l'oxygène. Consulter un médecin en cas de symptômes.

Ingestion Nettoyer la bouche à l'eau puis boire une grande quantité d'eau. NE PAS faire vomir.

Consulter immédiatement un médecin ou un centre antipoison.

Protection individuelle du personnel Pas de précautions spéciales requises. de premiers secours

# 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes et effets les plus

importants

Voir section 11, Voir la section 2 pour plus d'informations

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin Traiter les symptômes

# SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

# 5.1. Moyens d'extinction

# Moyens d'extinction appropriés

Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.

# Moyens d'extinction déconseillés

Aucune information disponible

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Comme lors de tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome en mode de demande de pression, conforme aux normes MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et un équipement de protection intégral.

# SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures de protection individuelles Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Évacuer le personnel vers des zones sûres.

Produit n° 01X608101

No. du xxxxxxx-001

document.

EN

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Recueillir le produit répandu. Éliminer les

déchets de produits ou les récipients usagés selon les réglementations locales.

# 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de confinement** Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Absorber avec une matière absorbante inerte. Ramasser et transférer dans des récipients

correctement étiquetés.

# Référence à d'autres sections

Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8

Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés

Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques

Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets

# **SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

# Conseils relatifs à la manipulation

#### sans danger

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. Porter un équipement de protection individuelle/un équipement de protection du visage. Éviter de respirer les

poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

# Remarques générales en matière

#### d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

# 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

# Conditions de conservation

Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé. Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine. Protéger de la lumière du jour.

# 7.3. Utilisation(s) finale(s)

particulière(s)

# Utilisation(s) particulière(s)

Utilisation comme réactif de laboratoire

#### Mesures de gestion des risques (RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

# SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### 8.1. Paramètres de contrôle

# Limites d'exposition

Liste source (s): **CH** - Le gouvernement suisse a établi une directive sur les valeurs limites pour les matériaux de travail qui est basée sur le règlement fédéral suisse « Ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles ». Cette directive est administrée, révisée périodiquement et appliquée par la SUVA (Caisse nationale suisse d'assurance contre les accidents).

Produit n° 01X608101

No. du xxxxxxx-001 EN document.

Composant	Bulgarie	Croatie	Irlande	Chypre	République tchèque
Bicarbonate de					TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> 8
sodium					hodinách.
					Ceiling: 10 mg/m <sup>3</sup>

Composant	Lettonie	Lituanie	Luxembourg	Malte	Roumanie
Bicarbonate de	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>				
sodium					

Composant	Russie	République slovaque	Slovénie	Suède	Turquie
Bicarbonate de	MAC: 5 mg/m <sup>3</sup>				
sodium					
Metoxyde	MAC: 4 mg/m <sup>3</sup>				

# Valeurs limites biologiques

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux

# Les méthodes de surveillance

EN 14042:2003 Identificateur de titre : Atmosphères de lieu de travail. Manuel d'application et d'utilisation de procédures d'évaluation de l'exposition à des agents chimiques et biologiques.

# Niveau dérivé sans effet (DNEL)

Voir le tableau pour les valeurs

Component	Effet aigu local	Effet aigu systémique	Les effets chroniques	Les effets chroniques
	(Dermale)	(Dermale)	local (Dermale)	systémique (Dermale)
Metoxyde				DNEL = 9.8mg/kg
99-76-3 ( 0 - 10% )				bw/day

Component	Effet aigu local (Inhalation)	Effet aigu systémique (Inhalation)	Les effets chroniques local (Inhalation)	Les effets chroniques systémique (Inhalation)
Metoxyde 99-76-3 ( 0 - 10% )				DNEL = 58.76mg/m <sup>3</sup>

# Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Voir les valeurs ci-dessous.

Component	Eau douce			Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	
Metoxyde	$PNEC = 2.4 \mu g/L$	$PNEC = 63.2 \mu g/kg$	PNEC = 0.112mg/L	PNEC = 2mg/L	$PNEC = 11.5 \mu g/kg$
99-76-3 ( 0 - 10% )		sediment dw			soil dw

Component	Eau de mer	Des sédiments d'eau marine	Eau de mer intermittente	Chaîne alimentaire	Air
Metoxyde	PNEC = $0.24\mu g/L$	$PNEC = 6.32 \mu g/kg$			
99-76-3 ( 0 - 10% )	_	sediment dw			

# 8.2. Contrôles de l'exposition

Produit n° 01X608101

No. du xxxxxx-001 document.

EN

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation Mesures techniques

# Équipement de protection individuelle

Porter de lunettes de protection chimique à écrans latéraux et un masque intégral. En cas Protection des yeux/du visage

de probabilité d'éclaboussures :. Lunettes de protection.

Protection de la peau et du

corps

Porter des gants de protection/des vêtements de protection.

**Protection respiratoire** Type de filtre recommandé : Aucun équipement de protection n'est exigé sous des conditions d'utilisation normale.

Filtre à particules.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible

# SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide Aspect Bleu Odeur Inodore

Seuil olfactif Aucune information disponible

Intervalle de pH 10.01 @25 °C

Valeurs Remarques • Méthode Propriété

Point de fusion/point de congélation Aucune information disponible

Point/intervalle d'ébullition ~ 100 °C

Point d'éclair Aucune information disponible Taux d'évaporation Aucune information disponible Inflammabilité (solide, gaz) Aucune information disponible

Limites d'inflammabilité dans l'air

Aucune information disponible Limite supérieure

d'inflammabilité:

Limite inférieure d'inflammabilité Aucune information disponible Pression de vapeur Aucune information disponible Aucune information disponible Densité de vapeur Aucune information disponible Densité

Hydrosolubilité Soluble

Solubilité dans d'autres solvants Aucune information disponible Coefficient de partage Aucune information disponible

Température d'auto-inflammabilité

Température de décomposition Aucune information disponible Viscosité cinématique Aucune information disponible Aucune information disponible Viscosité dynamique Propriétés explosives Aucune information disponible Propriétés comburantes Aucune information disponible

9.2. Autres informations

Point de ramollissement Aucune information disponible Aucune information disponible Masse molaire Teneur (%) en COV (composés Aucune information disponible

organiques volatils)

1.0 g/cm3 @25°C Densité

Densité apparente Aucune information disponible

# SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**Produit n°** 01X608101 No. du xxxxxx-001

document.

#### 10.1. Réactivité

Aucune information disponible

# 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales

#### Données d'explosion

Sensibilité aux chocs mécaniques Aucun(e) Sensibilité aux décharges statiques Aucun(e)

# 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation

#### 10.4. Conditions à éviter

Variations extrêmes de température et lumière du jour directe

# 10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible

# 10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants

# SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

# Informations sur le produit

# Toxicité aiguë

Composant	DL50 oral	DL50 dermal	LC50 (CL50) par inhalation
Eau	LD50 > 90 mL/kg (Rat)		
amarante pas de rouge . 27	LD50 = 6 g/kg (Rat)		
Bicarbonate de sodium	LD50 = 4220 mg/kg (Rat)		
C.I. Bleu acide 9, sel de disodium	LD50 > 1900 mg/kg (Rat)		

Corrosion/irritation cutanée Aucune information disponible

Lésions oculaires graves/irritation

oculaire

Aucune information disponible

Sensibilisation Aucune information disponible

Effets mutagènes Aucune information disponible

Effets cancérogènes Aucune information disponible

Effets sur la reproduction Aucune information disponible

h) toxicité spécifique pour certains Aucune donnée disponible organes cibles - exposition

unique:

i) toxicité spécifique pour certains Aucune donnée disponible

organes cibles - exposition

répétée;

Produit n° 01X608101 No. du xxxxxx-001 ΕN document.

Organes cibles Aucun(e) connu(e).

Danger par aspiration Aucune information disponible

# 11.2. Informations sur les autres dangers

**Propriétés perturbant le système endocrinien**Pertinentes pour l'évaluation des effets de la perturbation du système endocrinien pour la santé humaine. Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

CHAOCHINCH	Sante namane. C	e produit ne contient adean perturbateur chaochinien conna od suppose.
Component		Listes des perturbateurs endocriniens des autorités
		nationales de l'UE - Santé
	Metoxyde	Liste II
	99-76-3 ( 0 - 10% )	

# **SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

#### 12.1. Toxicité

Effets d'écotoxicité

Composant	Algues d'eau douce	Poisson d'eau douce	Puce d'eau
Bicarbonate de sodium	-	LC50: 8250 - 9000 mg/L, 96h static (Lepomis macrochirus)	EC50: = 2350 mg/L, 48h (Daphnia magna)
Metoxyde	-	LC50: = 59.5 mg/L, 96h semi-static (Oryzias latipes)	-

# 12.2. Persistance et dégradabilité

# 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composant	log Pow	Facteur de bioconcentration (BCF)
amarante pas de rouge . 27	-5.13	Aucune donnée disponible
C.I. Bleu acide 9, sel de disodium	<-6.4	Aucune donnée disponible

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Component	log Pow
amarante pas de rouge . 27	-5.13
915-67-3 ( 0 - 10% )	
C.I. Bleu acide 9, sel de disodium	<-6.4
3844-45-9 ( 0 - 10% )	

# 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible

# 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

12.7. Autres effets néfastes

Des polluants organiques Ce produit ne contient aucun connu ou suspecté substance

persistants

Potentiel de destruction de l'ozone Ce produit ne contient aucun connu ou suspecté substance

# SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Produit n° 01X608101

No. du xxxxxx-001 document.

EN

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits non

utilisés

L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales

en vigueur.

Emballages contaminés Toute élimination ou réutilisation inappropriée de ce récipient peut être dangereuse et

illégale.

# SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Non réglementé

#### IMDG/IMO

14.1N° ONUNon réglementé14.2Nom d'expéditionNon réglementé14.3Classe de dangerNon réglementé14.4Groupe d'emballageNon réglementé14.5Polluant marinSans objet14.6Dispositions spécialesAucun(e)

**14.7 Transport en vrac** Aucune information disponible

conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

#### ADR

14.1. Numéro ONU
Non réglementé
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU
Non réglementé

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport

14.4. Groupe d'emballage Non réglementé

#### OACI

14.1N° ONUNon réglementé14.2Nom d'expéditionNon réglementé14.3Classe de dangerNon réglementé14.4Groupe d'emballageNon réglementé14.5Danger pour l'environnementSans objet14.6Dispositions spécialesAucun(e)

#### IATA

14.1N° ONUNon réglementé14.2Nom d'expéditionNon réglementé14.3Classe de dangerNon réglementé14.4Groupe d'emballageNon réglementé14.5Danger pour l'environnementSans objet14.6Dispositions spécialesAucun(e)

# **SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Inventaires internationaux

Europe (EINECS/ELINCS/NLP), Chine (IECSC), Taiwan (TCSI), Korea (KECL), Japan (ENCS), Japan (ISHL), Canada (DSL/NDSL), Australie (AICS), New Zealand (NZIoC), Philippines (PICCS), U.S.A. (TSCA).

Composant Numéro CAS EINECS ELINCS NLP IECSC TCSI KECL ENCS	ISHL
---	------

Eau	7732-18-5	231-791-2	-	-	Х	X	KE-35400	X	-
amarante pas de rouge . 27	915-67-3	213-022-2	-	-	Х	X	KE-20344	X	Х
Bicarbonate de sodium	144-55-8	205-633-8	-	-	Х	Х	KE-31360	Х	Х
Metoxyde	99-76-3	202-785-7	-	-	Х	X	KE-20379	X	Х
C.I. Bleu acide 9, sel de disodium	3844-45-9	223-339-8	-	-	Х	Х	KE-13703	X	Х

Composant	Numéro CAS	TSCA	TSCA Inventory notification -	DSL	NDSL	AICS (Australie)	NZIoC	PICCS
			Active-Inactive			` /		
Eau	7732-18-5	Х	ACTIVE	Х	-	X	Х	X
amarante pas de rouge . 27	915-67-3	Х	ACTIVE	Х	-	X	X	Х
Bicarbonate de sodium	144-55-8	Х	ACTIVE	Х	-	X	Х	Х
Metoxyde	99-76-3	X	ACTIVE	X	ı	X	Х	X
C.I. Bleu acide 9, sel de disodium	3844-45-9	Х	ACTIVE	Х	-	X	X	X

Légende: X - Listé '-' - Not Listed KECL - NIER number or KE number (http://ncis.nier.go.kr/en/main.do)

# Union européenne

# Autorisation/Restrictions selon EU REACH

Sans objet

Composant	Numéro CAS	REACH (1907/2006) - Annexe XIV - substances soumises à autorisation	REACH (1907/2006) - Annexe XVII - Restrictions applicables à certaines substances dangereuses	Règlement REACH (CE 1907/2006) article 59 - Liste candidate des substances extrêmement préoccupantes (SVHC)
Eau	7732-18-5	-	-	-
amarante pas de rouge . 27	915-67-3	-	Use restricted. See entry 75. (see link for restriction details)	-
Bicarbonate de sodium	144-55-8	-	-	-
Metoxyde	99-76-3	-	-	-
C.I. Bleu acide 9, sel de disodium	3844-45-9	-	-	-

Du règlement (UE) no 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux
Sans objet

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

# Réglementations nationales

Classification allemande WGK Classe dangereuse pour l'environnement aquatique = 1 (auto-classification)

Component	Classification d'Eau Allemande (AwSV)
Bicarbonate de sodium	WGK1
144-55-8 ( 0 - 10% )	
Metoxyde	WGK1
99-76-3 ( 0 - 10% )	
C.I. Bleu acide 9, sel de disodium	WGK1
3844-45-9 ( 0 - 10% )	

#### Réglementation suisse

Article 4 par. 4 de l'Ordonnance sur la protection des jeunes sur le lieu de travail (RS 822.115) et article 1 lit.f du règlement du DEFR sur les travaux dangereux et les jeunes (RS 822.115.2).

Prenez note de l'article 13 de l'ordonnance sur la maternité (RS 822.111.52) concernant les femmes enceintes et allaitantes.

Component	Suisse - Ordonnance sur la	Suisses - Ordonnance sur la	Suisse - Ordonnance de la
	réduction des risques liés à la		Convention de Rotterdam sur
	manipulation de préparations	,	la procédure de consentement
	de substances dangereuses	(VOCV)	préalable en connaissance de
	(RS 814.81)		cause
Metoxyde	Substances interdites et		
99-76-3 ( 0 - 10% )	réglementées		
C.I. Bleu acide 9, sel de disodium	Substances interdites et		
3844-45-9 ( 0 - 10% )	réglementées		

# 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique selon le règlement (CE) n° 1907/2006 n'est requise

#### **SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS**

#### Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

# Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

CAS - Chemical Abstracts Service

**EINECS/ELINCS** – Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes/Liste européenne des substances chimiques notifiées

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

**DSL/NDSL** - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

**ENCS** - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

**AICS** - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées NZIOC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

WEL - Limite d'exposition en milieu de travail

**ACGIH** - American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Association américaine des hygiénistes industriels, États-Unis)

**DNEL** - Dose minimale pour un risque acceptable

RPE - Équipement de protection respiratoire

LC50 - Concentration létale à 50%

NOEC - Concentration sans effet observé

PBT - Persistante, bioaccumulable, toxique

ADR - Accord européen relatif au transport international des

marchandises Dangereuses par Route

**IMO/IMDG** - International Maritime Organization/International Maritime Dangerous Goods Code

OECD - Organisation de coopération et de développement économiques ATE - Estimation de la toxicité aiguë

**BCF** - Facteur de bioconcentration (FBC)

TWA TWA (moyenne pondérée en temps)

Plafond Valeur limite maximale

TWA - Moyenne pondérée dans le temps

CIRC - Centre international de recherche sur le cancer

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

LD50 - Dose létale à 50%

EC50 - Concentration efficace 50%

POW - Coefficient de partage octanol: eau

vPvB - très persistantes et très bioaccumulables

ICAO/IATA - International Civil Aviation Organization/International Air Transport Association

**MARPOL** - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires

s ATE - Estimation de la toxicité aiguë COV - (composés organiques volatils)

STEL STEL (Limite d'exposition à court terme)

#### Principales références de la littérature et sources de données

https://echa.europa.eu/information-on-chemicals

Fournisseurs fiche technique de sécurité, ChemADVISOR - LOLI, Merck index, RTECS

Produit n° 01X608101

No. du xxxxxxx-001

document.

Préparée par Affaires réglementaires

Prepared For Thermo Fisher Scientific Inc.

**Date d'émission**Aucune information disponible

Date de révision 11-sept.-2024

Motif de la révision Sections de la FDS mises à jour.

Conseil en matière de formation Formation de sensibilisation aux dangers chimiques, incluant l'étiquetage, les fiches de

données de sécurité, l'équipement de protection individuel et l'hygiène.

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006. RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION modifiant l'annexe II du règlement (CE) no 1907/2006.

# Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente Fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité

Produit n° 01X608101

No. du xxxxxx-001 EN document.